

# Politiques et procédures SVE – Activités parascolaires 2024-2025

## 1. Procédure d'inscription

### Calendrier des inscriptions en ligne

- Inscription au Conservatoire de musique pour les élèves déjà inscrits en 23-24 : **à partir du jeudi 15 août 2024 à 10h**
- Inscription au Conservatoire de musique pour les élèves non-inscrits en 23-24 : **mardi 20 août 2024 à 10h**
- Inscription au SVE (sports, arts et culture, technologies)  
Primaire : **jeudi 22 août dès 18h**  
Secondaire/Collégial : **mercredi 28 août dès 18h**

**Début des activités** : à partir du **lundi 9 septembre 2024**

### Procédure d'inscription détaillée dans le document d'accès du Portail SVE

Nous vous invitons fortement à aller sur le Portail SVE pour vous familiariser avec l'interface avant le jour des inscriptions en ligne. Assurez-vous d'avoir vos codes d'accès en votre possession pour ouvrir votre session. Si vous ne les avez plus, vous pouvez joindre le registrariat par courriel : [support-registrariat@stanislas.qc.ca](mailto:support-registrariat@stanislas.qc.ca)

Nous vous recommandons aussi de vérifier sur Mon Portail SVE, avant le jour de l'inscription, que tous vos enfants apparaissent au dossier. Nous préconisons un choix de 2 activités parascolaires/enfant afin d'offrir une chance à tous et d'éviter une surcharge dans l'emploi du temps des enfants.

[Se connecter au portail parent](#)

[Procédure d'inscription aux activités parascolaires SVE](#)

### Modalités de paiement

**Le paiement se fait obligatoirement par carte de crédit (Visa et MasterCard) lors de l'inscription en ligne.**

- Particularité pour les sports compétitifs : durant le camp de sélection, les enfants sont évalués au coût de 25\$ non remboursable. À l'issue de celui-ci, un prélèvement automatique du solde du montant de l'activité sera effectué le 7 octobre pour les enfants retenus dans l'équipe du Collège.
- Si vous choisissez des leçons individuelles du Conservatoire, vous pouvez payer votre solde en entier si vous le souhaitez. Le paiement peut aussi s'effectuer en 3 prélèvements aux dates précisées à l'inscription. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prélèvements sont automatisés.
- Lors de l'exécution de paiements postdatés (Conservatoire et sports compétitifs), toute transaction refusée engendre 25 \$ de frais bancaires.

**Pour toute information complémentaire sur les inscriptions, vous pouvez contacter :**

*Véronique Bougeard, adjointe administrative SVE* : 514-273-9521 poste 2284 [veronique.bougeard@stanislas.qc.ca](mailto:veronique.bougeard@stanislas.qc.ca)

*Hélène Drapeau, coordonnatrice du conservatoire de musique* : 514-273-9521 poste 2209 [helene.drapeau@stanislas.qc.ca](mailto:helene.drapeau@stanislas.qc.ca)

*Joel Pajuelo, coordonnateur des sports et des camps de jour* : 514-273-9521 poste 2210 [joel.pajuelo@stanislas.qc.ca](mailto:joel.pajuelo@stanislas.qc.ca)

*Fouad Sassi, coordonnateur des activités socioculturelles* : 514-273-9521 poste 2253 [fouad.sassi@stanislas.qc.ca](mailto:fouad.sassi@stanislas.qc.ca)

## 2- Politique de remboursement ou d'annulation

Pour toute offre d'activité annulée par le Collège, vous recevrez un remboursement complet ou au prorata si le cours a débuté.

Lors de l'abandon d'une activité par l'élève pour une raison exceptionnelle uniquement (certificat médical ou départ du pays), un crédit ou un remboursement est effectué au prorata, moyennant des frais administratifs de 30\$.

Pour les élèves du préscolaire et du primaire : pour des raisons de sécurité, les enfants sont accompagnés au service de garde s'ils ne sont pas pris en charge par les familles après leur activité parascolaire. Dans ce cas, des frais de service de garde sont facturés.

Les activités sportives de compétition et les cours de théâtre niveau secondaire/collégial ne sont pas remboursables.

### Conservatoire

Pour les anciens élèves du conservatoire qui n'auraient pas respecté la période d'inscription ou feraient des modifications, des frais administratifs de 30\$ seraient facturés.

Les frais d'adhésion annuels sont non remboursables.

### Cours de groupe

Lors de l'abandon d'un cours par l'élève, aucun remboursement n'est accordé après le 3e cours. Avant le 3e cours, un remboursement ou crédit est effectué au prorata.

### Leçons individuelles

Lors de l'abandon d'un cours d'instrument ou d'une demande de changement de professeur en cours d'année, les cours non-suivis sont remboursés ou crédités après l'application d'une pénalité de 3 leçons.

#### Politique d'absences du Conservatoire pour les leçons individuelles

- Après deux absences motivées, le professeur n'est pas tenu de remettre les cours.
- Aucun temps de cours n'est remis suite au retard d'un l'élève ou à son départ hâtif du cours.
- Lorsqu'un élève doit s'absenter, il doit aviser directement son professeur d'instrument au plus tard 24 heures avant la leçon. Celui-ci peut alors, si son horaire le permet, remettre le cours à un autre moment, mais il n'est pas tenu de le faire. Les reprises de cours pourraient être données en ligne le cas échéant.
- Lors d'absence prévue à l'avance (voyage scolaire et sortie pédagogique, rendez-vous médical non-urgent, etc.), le professeur doit être prévenu au moins 2 semaines à l'avance sans quoi le cours n'est pas remis.
- Les absences en raison de départ hâtif ou de retour tardif des congés sont considérées comme non motivées. Ces cours ne seront pas remis.
- Les élèves de la 6<sup>e</sup> à la Terminale ayant leur cours d'instrument en journée sont tenus de consulter Pronote chaque matin pour prendre connaissance d'une éventuelle modification d'emploi du temps et d'aviser immédiatement le professeur d'instrument de leur absence afin d'éviter un déplacement inutile, sans quoi la leçon individuelle est facturée.
- Lors d'annulation des cours par le Collège pour cas de force majeure (tempêtes, pannes, etc.) ou pour les élèves qui s'absentent plus de 2 fois (voyages, absences pour lesquelles nous sommes prévenus à l'avance), l'élève se voit offrir des cours de remplacement (pendant les semaines de congé ou autres moments). S'il refuse, ces cours sont perdus.
- Lorsqu'un professeur doit s'absenter, il doit aviser l'élève le plus tôt possible et doit soit remettre le cours à un autre moment, convenu avec les parents de l'élève (ou l'élève lui-même si adulte), soit trouver un remplaçant.

### Camp de jour

- En cas d'annulation après l'inscription au camp de jour, il est impératif de formuler une demande par écrit à joel.pajuelo@stanislas.qc.ca, avant le début du camp, pour qu'elle puisse être prise en considération. Des frais sont facturés :
  - 20\$ de pénalité par jour annulé
  - Exception : sur présentation d'un certificat médical, les frais d'inscription au camp de jour sont remboursés ou crédités au prorata. Des frais administratifs de 20 \$ sont toutefois appliqués.
- Pour chaque changement de dates, des frais d'administration de 10 \$ sont exigés
- Aucun remboursement n'est effectué si votre enfant ne se présente pas au camp ou s'il quitte le camp pour toute autre raison.